



ARRÊTÉ

Arrêté n°: SL/ST/2024/ 461

Interdiction de stationnement,
Autorisation de circulation,
Camion de 19T

Du lundi 14 Octobre 2024,
Au mardi 15 Octobre 2024,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment ses articles L
2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de livraison de
matériaux, il est nécessaire d'interdire le
stationnement et d'autoriser la circulation
d'un poids-lourd (19T), au droit du 60 rue
de la Fontaine des Arènes.

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation d'un poids-lourd sera autorisée pour une livraison, au droit du 30A-30bis rue de la Fontaine des Arènes, du lundi 14 Octobre au mardi 15 Octobre 2024.

Article 2 : L'autorisation de stationnement est donnée à la société effectuant la livraison chez M. LUZURIER Patrick, au droit du 30A-30Bis rue de la Fontaine des Arènes du lundi 14 Octobre au mardi 15 Octobre 2024.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 04 OCT. 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

04 OCT. 2024

Notifié à l'intéressé le :

Publié sur le site de la Collectivité le : 04 OCT. 2024